

Procès-verbal n° 87

Assemblée communale ordinaire du mardi 12 décembre 2017 à 19h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 42 du 22 novembre 2017, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26.09.2017.
2. Présenter, discuter et adopter les nouveaux règlements concernant la gestion des déchets.
3. Présenter, discuter et adopter le budget 2018, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.
4. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 130'000.00 pour la réfection des bâtiments communaux, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
5. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 140'000.00 pour la réfection de l'éclairage public de Mervelier, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
6. Divers.

Le règlement mentionné au point 2 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Jean Charmillot

Il y a 19 personnes présentes sur les 411 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26.09.2017.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Présenter, discuter et adopter les nouveaux règlements concernant la gestion des déchets.

Rapporteur : Jean-Paul Bloque

Jean-Paul Bloque donne lecture intégrale des nouveaux règlements.

Questions

- Jean-Claude Kottelat demande pourquoi le coefficient est de Fr. 30.00 à Fr. 100.00. Jean-Paul Bloque répond que c'est pour laisser une certaine marge de manœuvre au Conseil communal.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité les nouveaux règlements concernant la gestion des déchets.

3. Présenter, discuter et adopter le budget 2018, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.

Rapporteur : Julien Froidevaux

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2018, déficitaire de **Fr. 50'802.00**.

Budget municipal 2018

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2018
Administration	214'750.00	198'750.00	68'300.00	69'600.00
Travaux publics	126'100.00	107'500.00	100'500.00	102'500.00
Affaires juridiques	10'180.00	11'180.00	6'600.00	6'600.00
Instruction / formation	677'100.00	647'445.00	25'700.00	25'700.00
Aide sociale	356'633.00	281'892.00	4'200.00	4'088.00
Economie publique	26'100.00	24'000.00	0.00	1'500.00
Finances	228'350.00	227'350.00	56'015.00	56'015.00
Impositions	30'600.00	50'600.00	1'367'895.00	1'260'412.00
Enlèvement des déchets	49'500.00	47'500.00	49'500.00	47'500.00
Inhumations	6'000.00	28'000.00	3'500.00	3'500.00
Service du feu	11'500.00	16'000.00	12'000.00	12'000.00
Epuration	46'000.00	46'000.00	46'000.00	46'000.00
Totaux	1'782'813.00	1'686'217.00	1'740'210.00	1'635'415.00
Excédent de charges	42'603.00	50'802.00		

Toutes les taxes communes restent inchangées sauf pour la taxe des déchets :
Le coefficient pour l'année 2018 est de Fr. 65.00 le point.

Taxe des ordures	2018
Ménage 1 personne	1
Ménage 2 personnes	1.8
Ménage 3 personnes	2.5
Ménage 4 personnes et plus	3

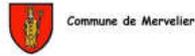
Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.
La taxe immobilière reste également inchangée à **1.3 ‰**

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2018 qui se solde par un **déficit de Fr. 11'020.00**

Budget bourgeois 2018

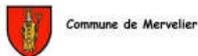
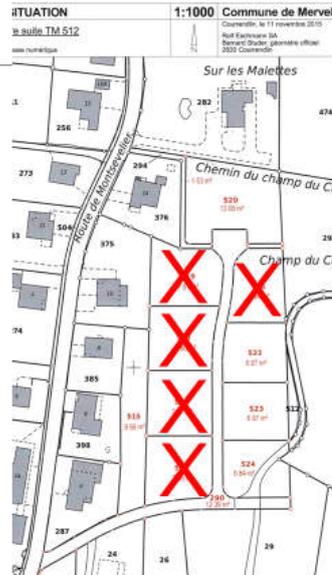
Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2018
Administration	24'600.00	24'800.00	200.00	200.00
Travaux publics	12'100.00	12'100.00	5'000.00	5'000.00
Finances	37'200.00	35'200.00	56'100.00	55'880.00
Totaux	73'900.00	72'100.00	61'300.00	61'080.00
Excédent de charges	12'600.00	11'020.00		

Le Conseil communal choisi de ne pas modifier les prix de vente des parcelles communales :



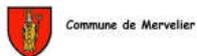
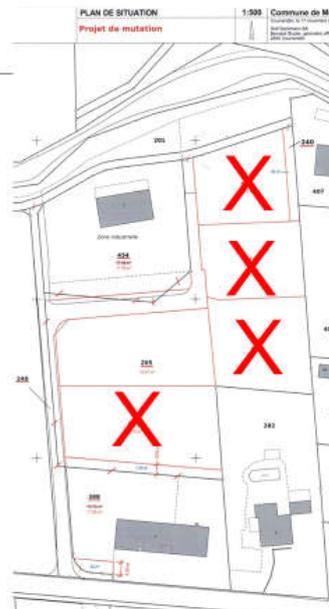
Champ du Clos

Vente à 95.- par m²



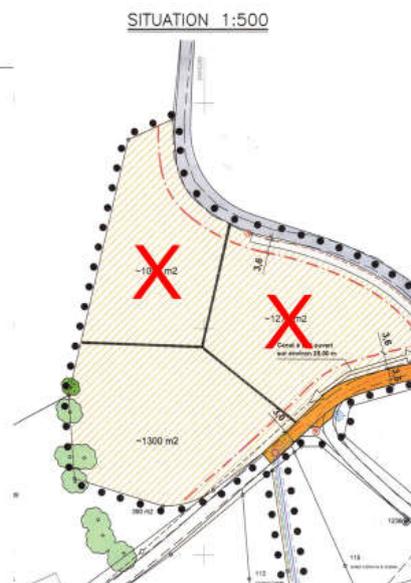
Le Lammes

Vente à 50.- par m²



Cornat

Vente à 90'000.- la parcelle



Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget 2018, la quotité d'impôts, les différentes taxes communales et les prix de vente des parcelles viabilisées du ban de Mervelier.

4. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 130'000.00 pour la réfection des bâtiments communaux, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation

Rapporteur : Michel Randin

- Halle de gym
 - Douches : étapes 3 et 4 Fr. 25'000.00
 - Bas des façades Fr. 5'000.00
 - Tableau électrique Fr. 3'500.00
 - Jeux extérieurs Fr. 2'000.00
 - Façades – éternit Fr. 2'000.00

 - Total halle Fr. 37'500.00**

- Ecole
 - Bas de façades Fr. 5'000.00
 - Stores Fr. 4'500.00
 - Luminaires Fr. 2'000.00
 - Chauffage Fr. 55'000.00

 - Total halle Fr. 66'500.00**

- Divers travaux
 - Abri : chauffage Fr. 4'000.00
 - Hangar : toit Fr. 6'000.00
 - Cabane : aménagements extérieurs Fr. 5'000.00
 - Rière-le-Moulin : petits travaux Fr. 5'000.00
 - Divers et imprévus Fr. 6'000.00

 - Total divers travaux Fr. 26'000.00**

- **TOTAL DE L'INVESTISSEMENT Fr. 130'000.00**

Questions

- Jean Charmillot souhaite savoir où en est le projet de chauffage à distance ? Michel Randin répond que ce projet a été abandonné car beaucoup trop coûteux.
- Marlyse Fleury propose de voir si un projet solaire serait envisageable.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de Fr. 130'000.00 pour la réfection des bâtiments communaux, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation

5. Présenter, discuter et adopter un crédit de Fr. 140'000.00 pour la réfection de l'éclairage public de Mervelier, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Michel Randin

Le Conseil communal a comme projet de changer tout l'éclairage communal en LED. Selon BKW, l'investissement peut être rentabilisé en 13 ans suite à l'économie en électricité avec l'éclairage LED :

- Economie d'environ Fr. 8'000.00 à Fr. 10'000.00 par année (énergie, entretien, ...)
- Rentabilisation sur environ 13 ans
- Garantie de 10 ans sur les lumières, les candélabres ne seront pas changés.
- Durée d'utilisation d'une ampoule LER 100'000.00 heures (4300 heures par année = 23 ans environ)
- Uniformité de l'éclairage dans le village
- Mise à jour comprise dans le projet des plans et schémas électriques selon les exigences du législateur (ESTI autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques, OFEN Office fédéral de l'énergie)
- Remise à jour de la numérotation des luminaires actuellement incomplète ou inexistante
- Sécurité accrue
- Entretien assuré par la conclusion d'un contrat de maintenance après amortissement, hébergement des données. (obligation de renseigner)

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité un crédit de Fr. 140'000.00 pour la réfection de l'éclairage public de Mervelier, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

6. Divers.

VEHICULES SANS PLAQUES D'IMMATRICULATION

Caroline Marquis demande s'il serait possible de contrôler ces véhicules. Le Conseil communal répond favorablement à cette demande.

CHAMP DU CLOS

Josiane Fleury demande si quelque chose est prévu au niveau du bassin de rétention au Champ du Clos. Le Conseil communal en prend note de cette demande.

VOEUX

Martine Brêchet souhaite ses vœux et remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bien de notre village. Elle remercie tout particulièrement Jean-Paul Bloque, Julien Froidevaux et Béatrice Kottelat qui sont en fin de mandat. Elle souhaite la bienvenue à Basile Charmillot, Jean-Claude Kormann et Thomas Dessarzin.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 20H15 devant 19 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier